

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

Le 29 Septembre 2020 à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize.

Présents : BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BOUZOULA Yasmina, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, COLIN Severine, DAGUIN Gérard, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, HOURCABIE Guy, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RAFFALLI Catherine, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Eric, VILLA Jean-Claude, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine. **Excusés :** BARBIER Roger, BORNET Carole (pouvoir à Girard P.), BOUILLON Sandra, COLAS David (suppléé par Clément JP.), DUMONT Sylvie (pouvoir à Vingdiolet MC.), LEROY Anne (pouvoir à Thevenet P.), MARTIN Michel (pouvoir à Villa JC.), MAZOIRE Guy (pouvoir à Schwarz F.), MOREAU Alain (pouvoir à Guyot J.), POYEN Emmanuel (pouvoir à Gateau M.). **Secrétaire de séance :** COLIN Severine

Adhésion à la compétence « Maitrise de la demande d'énergie et conseil en énergie partagé »

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, adopté par la CCSN le 18 février 2020, le diagnostic réalisé ainsi que la réflexion stratégique associée ont mis en lumière le poids important des consommations énergétiques des bâtiments, résidentiels ou tertiaires, privés ou publics sur le territoire sud-nivernais. Une action de réduction de la consommation énergétique des patrimoines immobiliers publics des collectivités a été inscrite au sein du PCAET. L'adhésion à la compétence CEP (conseil en énergie partagé) proposée par le SIEEEN permettra aux communes et à la communauté de communes de bénéficier d'audits et de diagnostics énergétiques financés par cette seule adhésion permettant d'élaborer une programmation pluriannuelle de travaux de rénovation ou d'optimisation énergétique des bâtiments de façon structurée (voir règlement d'intervention du conseil en énergie partagé).

Concrètement, l'adhésion à la compétence « Maitrise de la demande d'énergie et conseil en énergie partagé » du SIEEEN permettra de bénéficier des conseils et de l'accompagnement d'un conseiller en énergie partagé en tandem avec un chargé de travaux. Cette compétence comprend :

- L'aide technique à la gestion des installations en particulier la réalisation d'études énergétiques et thermiques sur le patrimoine des collectivités territoriales et de leurs établissements rattachés.
- L'assistance et conseils pour la gestion et le suivi des consommations énergétiques et de la maîtrise de la demande d'énergie.
- L'assistance et l'accompagnement pour les projets de rénovation énergétique.
- Le service de gestion des certificats d'économie d'énergie.

Plus de 40 collectivités dont 4 EPCI sont adhérentes sur le département et les retours des deux communes membres de la CCSN adhérentes sont très positifs.

L'adhésion de la Communauté de Communes Sud Nivernais pour le compte de toutes ses communes membres ainsi que pour son patrimoine intercommunal aurait un coût estimé de 14 300 €/an, soit env. 0,66€/hab/an. L'adhésion pour l'intégralité du territoire sud-nivernais permet de bénéficier d'une réduction de 0,10€/hab/an (voir tableau détaillé en annexe). Dans ce cadre, les communes n'auraient plus besoin de payer de cotisations tout en bénéficiant de l'ensemble des services précités.

Aussi, vu le code des Collectivités Territoriales et vu l'article 6.1.10 des statuts du SIEEEN relatif à la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie et conseils en énergie partagé », il est proposé au Conseil :

- d'adhérer à la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagé » que propose le SIEEEN.
- d'acquitter la cotisation fixée chaque année par le Comité syndical et d'inscrire cette dépense au budget de la collectivité.
- de désigner Monsieur VUILLARD Didier représentant de la collectivité au sein du collège électoral relatif à cette compétence.
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces afférentes définissant les modalités de mise en œuvre de la compétence.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 1er Octobre 2020

Certifié exécutoire par la Présidente,
compte tenu de la transmission
en Préfecture le 1/10/2020
et de la publication le 1/10/2020

La Présidente

La Présidente,

R. ROY